

***DELEGATION DE Mme Véronique FAYET***

D -20090282

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2012. 1ère  
Programmation d'Actions pour l'Année 2009. Autorisation  
Décision. Signature.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Forte des effets positifs des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville 2000 – 2006, la Ville de Bordeaux a décidé de prolonger cette dynamique au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Élément majeur de sa politique sociale, ce contrat constitue pour la Ville un outil important d'accompagnement et d'innovation dans les quartiers les plus fragiles.

Mis en évidence dans l'Agenda 21 au travers des actions dont il permet la mise en oeuvre, ce contrat s'avère tout particulièrement essentiel dans le cadre de l'élaboration du troisième projet social que la ville mène aujourd'hui.

Ce contrat signé notamment avec l'Etat doit permettre de concentrer des moyens sur les 7 quartiers prioritaires que compte la Ville.

Dans la continuité du diagnostic réalisé tant avec les partenaires de terrain qu'avec les institutions concernées, des plans d'actions ont été élaborés à l'échelle de ces territoires ; des actions à proprement parler en découlent qui, le cas échéant, mobilisent les financements spécifiques liés à la politique de la ville.

Il s'agit d'actions reconduites pour certaines, ayant évolué après évaluation pour beaucoup ; on y trouve également une part importante de projets nouveaux et expérimentaux.

C'est pourquoi je vous soumetts cette programmation de projets.

Il importe enfin de rappeler l'effet levier fondamental que constitue la participation de la Ville dans ce cadre et la mobilisation d'autres financeurs qu'elle entraîne : l'Etat, au travers de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale (ACSE), a pour sa part proposé à la Ville de signer une convention d'objectifs assortie d'une enveloppe de 489 195 € afin de soutenir les actions retenues par la Ville.

La CAF de son côté propose également des dispositifs permettant de soutenir certains projets sur notre commune soit au titre du Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible (FACEJ ZUS) soit au titre du Contrat d'Action Familiale et Sociale Territorial (CAFST) signé le 31 janvier 2008.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention d'objectifs avec l'ACSE,
- à procéder à l'encaissement de l'enveloppe de fonctionnement de 489 195 € à signer les conventions d'objectifs avec la CAF,

*Séance du lundi 25 mai 2009*

- à procéder à l'encaissement de l'enveloppe de fonctionnement de 88 463 €  
Rubrique 824, Compte 74718
  - à attribuer aux organismes cités sur les tableaux joints les sommes d'un montant de
  - 422 084 € pour la part Ville, de 489 195 € pour la part ACSE, de 88 463 € pour la CAF
  - (47 713 € FACEJ ZUS, 40 750 € CAFST) indiquées en regard de chacun d'entre eux,
  - à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,  
Rubrique 824  
Compte 6574
- à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements (modèle joint)

*Séance du lundi 25 mai 2009*

Action	Maître d'ouvrage	Montant Subvention Participation Ville	Montant Subvention Participation Acsé	Montant Subvention Participation CAF	
				Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible (FACEJ ZUS)	Contrat d'Action Familiale et Sociale Territorial (CAFST)
<b>BACALAN</b>					
<b>Axe 1 : Poursuivre les actions de désenclavement et de requalification</b>					
Fête aux bassins	Bacalan fête	1 000 €	2 000 €		
Sensibilisation environnement, journal de Bacalan/mémoire, Accueil des habitants –tissage du lien social, Règlement de la piscine Tissot	Régie de Quartier « Habiter Bacalan »	19 000 €	15 000 €		
<b>Axe 2 : Favoriser l'intégration, la cohésion et le développement social</b>					
Bacalaventure	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	500 €	0 €	1 650 €	
Journal, périodique, livre d'or	Collège Blanqui RRS	500 €	500 €		
Brigades d'interventions poétiques	Collège Blanqui RRS	500 €	0 €		
Atelier d'échec interclasse	Collège Blanqui RRS	540 €	0 €		
Mascarets	Le Salon du Lire de Bacalan	4 013 €	3 000 €		

*Séance du lundi 25 mai 2009*

Fête le mur	Association Bacalan Claveau ABC	1 500 €	3 000 €	1 650 €	
Ecole des femmes tennis	Association Bacalan Claveau ABC	500 €	0 €		
Multisports	Association Bacalan Claveau ABC	4 000 €	3 000 €		
Jeux et parentalité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	1 500 €	0 €		1 500 €
Créa-détente	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	1 000 €	0 €		
Clip tes mots	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	2 500 €	2 500 €	3 575 €	
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	8 000 €	3 000 €		
Chantiers de jeunes	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	2 000 €	4 000 €		
Créer des temps de parole et d'écoute, d'échange et de savoir une fois / mois avec des thématiques	Parent Action Famille	447 €	446 €		
Atelier d'activité manuelle Atelier cuisine du monde	Amicale des locataires du Port de la lune	700 €	0 €		
Ecologie urbaine...ou comment vivre la ville durablement	Ligue de l'enseignement Fédération de la Gironde	2 500 €	1 000 €		

*Séance du lundi 25 mai 2009*

Handicap et solidarité	Amicale Laïque de Bacalan	1 000 €	0 €		
Agence de photographie Bacalanaise	Amicale Laïque de Bacalan	2 500 €	2 500 €		
Accompagnement scolaire élémentaire	Amicale Laïque de Bacalan	3 000 €	3 000 €		
Labarde atelier photos	Amicale Laïque de Bacalan	300 €	0 €		
Sensibilisation à la musique classique en faveur des jeunes et d'un public défavorisé en terme d'accession à la culture	Théâtre du pont tournant	4 000 €	3 000 €		
<b>Axe 3 : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle</b>					
Alphabétisation	Association Familiale Laïque AFL	4 300 €	8 000 €		
Atelier d'apprentissage de la Couture	Association Familiale Laïque AFL	6 000 €	0 €		
Mécanique angélique	Le garage moderne	2 000 €	2 000 €		
Ateliers linguistiques pratiques de repérage dans l'environnement	Action Recherche Promotion ARP Société coopérative ouvrière de production	4 000 €	0 €		
<b>QUARTIER BASTIDE BENAUGE</b>					
<b>Axe 1 : Coordonner les offres de services, les rendre lisibles et accessibles à l'échelle du territoire</b>					
Point accueil écoute jeunes et parents Bastide	Association Rénovation GRICA	2 250 €	4 000 €		

*Séance du lundi 25 mai 2009*

Bastide en danse	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	3 000 €	5 000 €		
Etre élève, enfant en bonne santé à la Bastide	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	2 000 €	2 000 €	2 750 €	
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	10 000 €	8 000 €		
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	2 400 €	1 600 €		
Arts du cirque	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	3 500 €	4 500 €		
Vivre ensemble avec nos différences	Collège Jacques Ellul	1 700 €	1 700 €		
Comités de lecture ZEP Bastide	Collège Jacques Ellul	2 750 €	2 750 €		
<b>Axe 2 : Mieux connaître le tissu associatif local, soutenir son développement et favoriser l'implication des habitants</b>					
Ecole multi sports + vacances sportives	Girondins Bordeaux Handball	2 000 €	2 000 €	3 025 €	
l'air de Bastide	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	3 500 €	3 500 €		
Education à l'image	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	900 €	900 €		

<b>Axe 4 : Faciliter l'insetion sociale et professionnelle et favoriser l'implantation d'activités économiques</b>					
Accès à l'emploi et la lutte contre les discriminations : une voie vers l'égalité des chances	Scop AIM Association d'insertion par la médiation	6 000 €	12 598 €		
<b>Axe 5 : Accompagner la poursuite du projet urbain du quartier</b>					
Histoire de la Bastide	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	3 500 €	1 500 €		
Familles au cœur de la mémoire collective	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	1 000 €	1 000 €		
<b>QUARTIER CHARTRONS</b>					
<b>Axe 1 : Favoriser le développement social et culturel du quartier</b>					
Multimédia	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	2 000 €	2 000 €		
Questions de Parents	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	1 500 €	7 500 €		
Actions culturelles	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	3 000 €	9 000 €		
Accompagnement scolaire	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	3 600 €	5 000 €		
Accès culture	Collectif de ressources bordonor	14 000 €	20 000 €		
Intervention quartier et manifestations ludiques	Association Interlude	5 000 €	0 €	5 500 €	5 000 €
Job web 2.09	Amicale Laïque Dupaty	2 000 €	2 000 €		



*Séance du lundi 25 mai 2009*

Combat pour une mémoire partagée	Amicale Laïque Dupaty	2 500 €	2 500 €		
Accompagnement scolaire	Amicale Laïque Dupaty	3 000 €	3 000 €		
Atelier Danse toutes mobilités Projet « Handidanse »	Amicale Laïque Dupaty	1 500 €	1 500 €		
Parlez on tourne	Le dessous des balançoires	0 €	2 500 €		

**Axe 3 : Soutenir et faciliter l'insertion sociale et professionnelle**

Atelier d'insertion Sociale	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	5 000 €	10 000 €		
Alphabétisation / FLE	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	0 €	12 000 €		
Insertion Professionnelle des Femmes	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	4 000 €	6 000 €		
Auto-réhabilitation accompagnée de logements	Compagnons Bâisseurs Aquitaine	13 000 €	0 €		13 000 €
Accompagnement, conseil et suivi des porteurs de projet de création/reprise d'une entreprise	Maison de l'Initiative et Entreprenariat MIE	1 000 €	0 €		
Accompagner les entrepreneurs à l'essai dans le cadre d'une couveuse	Maison de l'Initiative et Entreprenariat MIE	2 000 €	4 000 €		

**QUARTIER GRAND-PARC**

**Axe 2 : Développement social**

Grand Parc en fête	Migrations Culturelles Aquitaine Afrique MC2A	6 000 €	4 000 €		
Les totems du Grand Parc	ALIFS Association du Lien Interculturel Familial et Social	3 000 €	0 €		

*Séance du lundi 25 mai 2009*

Accompagnement à la scolarité	Maison de quartier Chantecler Sporting Chantecler Bordeaux nord Lac	3 000 €	2 000 €		
Classe cinéma	Le dessous des Balançoires	1 500 €	1 500 €		
Cinéma dans les quartiers nord de Bordeaux	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	1 200 €	1 200 €		
Accompagnement scolarité primaire/collège	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	2 500 €	1 300 €		
Grand Parc en jeu	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	1 000 €	1 000 €		1 000 €
Grand Parc en scène	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	2 000 €	2 000 €		
Pratique artistiques interculturelles sur le quartier du Grand Parc	ALIFS Association du Lien Interculturel Familial et Social	2 000 €	1 000 €		
Du scolaire aux accompagnements	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	3 000 €	2 000 €		
Agir ensemble contre les exclusions	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	3 500 €	5 000 €		
Le lien et le livre	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 500 €	2 500 €		
Développement du quartier, cadre de vie et actions citoyennes	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	3 500 €	2 000 €		

*Séance du lundi 25 mai 2009*

Atelier couture – création - customisation	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 000 €	2 000 €		
Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 500 €	3 000 €		
"CACIS le Blog"	Centre d'Accueil Consultation Information Sexualité CACIS	1 000 €	0 €		
<b>QUARTIER DU LAC – AUBIERS</b>					
<b>Axe 1 : Favoriser la tranquillité publique et renforcer les actions de prévention</b>					
lien social et insertion par le sport	Association Promotion Insertion Sport APIS	2 700 €	5 000 €	6 188 €	
Chantier jeune	Centre de loisirs des jeunes de la Gironde CLJ Gironde	800 €	1 200 €		
Animateur relais	Centre de Loisirs Jeunes de la Gironde CLJ Gironde	0 €	0 €	2 750 €	
Ouverture de créneaux spécifiques	Stade Bordelais section BMX	1 500 €	1 500 €	2 200 €	
Accompagnement des jeunes du quartier du lac sur des compétitions	Stade Bordelais section BMX	300 €	300 €		
Apprendre à vivre (médiation animale)	Association Résilienfance	0 €	1 000 €		
Bourse loisirs jeunes	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Lac)	1 200 €	1 200 €		
Mise en place d'activités socio-éducatives et culturelles en faveur des jeunes et leur famille	AIADE Agence Internationale d'Appui au Développement de l'Enfance	1 500 €	1 500 €		

*Séance du lundi 25 mai 2009*

Ecole des Femmes	Mana	0 €	20 000 €		
Ateliers d'échange et de rencontres artistiques et cultures	Urban Vibration School	1 000 €	1 000 €		
Festival de l'été	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Lac)	3 000 €	3 000 €		
Ateliers artistiques	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux ( Lac)	2 000 €	2 000 €		
Animation de la plage publique du lac	ABC Association Bacalan Claveau	3 000 €	2 000 €		
Animation estivale de la plage du Lac	Centre de voile de Bx Lac	2 000 €	2 000 €		
Enseignement d'activité physique adaptée pour les femmes sensible à la prise de poids d'un quartier défavorisé et pluriethnique de Bx Lac « Les Aubiers »	PROF'APA	580 €	580 €		
La Cabane	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Lac)	2 000 €	6 000 €		
Accompagnement scolaire	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Lac)	6 500 €	5 000 €		
<b>Axe 3 : Renforcer les actions en matière d'insertion sociale et professionnelle</b>					
Expression et image de soi	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Lac)	1 500 €	0 €		
"Ils accompagnent"	Cap citoyenneté	2 000 €	2 000 €		
deux frères "Djamel	Cap citoyenneté	1 000 €	1 000 €		

*Séance du lundi 25 mai 2009*

et Zack"					
Apprentissage des savoirs de base	ZEKI	3 765 €	3 765 €		
<b>Axe 4 : Poursuivre la réflexion sur le devenir du quartier dans la ville</b>					
Aubiers : utopie en béton. Film sur l'histoire et la mémoire du quartier	Cap citoyenneté	1 000 €	1 000 €		
Ateliers socio-linguistique d'accompagnement de la famille	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Lac)	1 250 €	0 €		1 250 €
<b>QUARTIER SAINT-JEAN / BERCIER / CARLE VERNET</b>					
<b>Axe 2 : Renforcer les services et les actions de proximité</b>					
Le Café Familles	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	2 500 €	0 €	2 200 €	2 500 €
Accompagnement à la scolarité primaire	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1 656 €	1 656 €		
Accompagnement à la scolarité collège	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	560 €	700 €		
Alphabétisation et insertion sociale et culturelle	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	2 000 €	0 €		2 000 €
Les mains d'or	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	2 570 €	0 €		

*Séance du lundi 25 mai 2009*

Connecti'sud	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	2 100 €	2 100 €		
Accompagnement à la scolarité	Astrolabe	7 400 €	10 400 €	6 875 €	
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Argonne)	5 500 €	5 500 €		
Initiation et sensibilisation à la pratique du skate	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Argonne)	3 000 €	0 €		
Belcier on y est	Phénix de Belcier	1 500 €	1 500 €		
Journal de quartier « ça gazette dans le coin »	Association « Ça gazette dans le coin »	1 250 €	0 €		
Expérimentation Plateforme multiservices à vocation commerciale d'association intermédiaires	Allo Services Bordeaux	2 000 €	2 500 €		
<b>Axe 4 : Poursuivre l'accompagnement de la restructuration urbaine du quartier et l'amélioration du cadre de vie</b>					
Un quartier qui bouge	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	2 250 €	2 000 €		
Atelier des bains douches	Association atelier des Bains douches	2 500 €	2 000 €		
"J'habite où ?"	Tout Nouveau Théâtre TNT	1 000 €	0 €		
Auto-réhabilitation accompagnée de logements	Compagnons Bâtisseurs Aquitaine	0 €	0 €		13 000 €

<b>QUARTIER SAINT-MICHEL</b>					
<b>Axe 1 : Accompagner le renouvellement urbain du quartier</b>					
Quartiers partagés	REESOM Regroupement d'Educateurs à l'Environnement du Sud-Ouest et du Monde	2 500 €	2 500 €		
<b>Axe 2 : Favoriser l'intégration et la cohésion sociale</b>					
Ensemble, place André Meunier	Les P'tits Gratteurs	5 500 €	5 000 €		
Médiation sociale et culturelle Alpha-insertion sociale et économique	Promo Femmes	4 000 €	35 000 €		
Insertion des personnes immigrées et de leurs familles	Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés ASTI	1 500 €	agglo		
Il était une fois Saint- Michel	Association du Lien Interculturel Familial et Social ALIFS	1 500 €	agglo		
Festival- Rendez vous conte et sensibilisation	Association des Arts de la Parole Interculturelle	0 €	6 000 €		
Village St Michel Service d'insertion Sociale et d'accompagnement vers l'emploi	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	8 627 €	14 000 €		
L'atelier du CALK	CALK Comité Animation Lafontaine Kleber	6 500 €	8 000 €		
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	7 000 €	8 000 €		

*Séance du lundi 25 mai 2009*

La causerie des parents	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	3 000 €	3 000 €		
Ateliers d'accompagnement au départ en vacances	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	1 500 €	1 000 €		1 500 €
Un parcours culturel	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	2 000 €	2 000 €		

**Axe 3 : Favoriser la tranquillité publique et renforcer la prévention**

Compilation et tournée So hip hop Jaime "conscience du sud "	Association So'JAIME	3 000 €	3 000 €		
Rompres l'isolement, informer, lutter contre les discriminations pour contribuer à la cohésion sociale	Maison des femmes	0 €	Agglo		

**MULTISITES**

Action de préparation et de placement à l'emploi	B2E Bordeaux Entreprise Emploi	8 000 €	0 €		
Actions de jardinage urbain et accompagnement des jardins familiaux	Jardins d'aujourd'hui	5 000 €	2 000 €		
Festival Cinésites	Jean Vigo Evénements	8 800 €	2 000 €		
Passe muraille	Bruit du frigo	10 000 €	14 500 €	4 650 €	
Prévention des impayés et Suivi Energétique	CREAQ Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine	2 000 €	2 000 €		



*Séance du lundi 25 mai 2009*

Volontariat Etudiant et Solidarité	AFEV Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	1 500 €	1 300 €		
Musiques et Quartiers	Parallèles Attitude Diffusion PAD/ Rock School Barbey	5 000 €	5 000 €		
Ma voix et toi	Opéra National de Bordeaux	0 €	3 500 €	4 700 €	
Demandez l'impossible, Printemps des poètes	Théâtre des Tafurs	3 000 €	3 000 €		
A l'écoute de la sonomondiale	Musique de nuit diffusion	5 000 €	0 €		
L'épicerie, animation du projet	Association l'Epicerie	3 000 €	0 €		
Accueil et envoi de volontaires	Compagnons Bâtisseurs Aquitaine	3 000 €	2 000 €		
Artmada	Peindre Le Désert en Vers PLDV	4 000 €	3 500 €		
Bordeaux nord d'un quartier à l'autre	La Boulangerie	4 500 €	4 500 €		
Un écrivain public pour tous	Atelier Graphite	4 000 €	4 000 €		
Intégration familles et femmes d'origine étrangères action socio sanitaire	Réseau Paul Bert	0 €	2 000 €		
Alpha FLE, lutte contre les discriminations	Réseau Paul Bert	0 €	5 000 €		
Permanence d'accès au droit du CIDFF Gironde MJD Bordeaux nord	Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de la Gironde CIDFF	0 €	1 500 €		

*Séance du lundi 25 mai 2009*

Action de formation linguistique et d'accompagnement à l'insertion professionnelle	Centre social Foyer fraternel	0 €	10 000 €		
Accès aux droits et à la citoyenneté	Association du Lien Interculturel Familial et Social ALIFS	0 €	14 500 €		
<b>TRANQUILLITE PUBLIQUE</b>					
Permanences d'accès au droit : information et orientation juridique	Association Infodroits	6 100 €	7 500 €		
Préformation au passage du Brevet de Sécurité Routière	Pour une route sûre	576 €	0 €		
<b>TOTAL</b>		<b>422 084</b>	<b>489 195</b>	<b>47 713</b>	<b>40 750</b>

# SUBVENTION COMMUNALE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n°                      du Conseil Municipal du                      et reçue à la Préfecture de la Gironde le                      .

Et

L'association                      , représentée par Monsieur                      , Président, autorisé par les statuts de l'association

## **EXPOSE**

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville, ainsi que les engagements des deux parties.

## **CONSIDERANT**

Que l'association                      , domiciliée                      , dont la déclaration de création a été reçue en préfecture de                      le                      exerce une activité qui a pour but de

## **IL A ETE CONVENU**

### **ARTICLE 1 : Activités et projets de l'Association**

L'association s'assigne au cours de l'année                      la poursuite de l'action suivante: «                      »

### **ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de € correspondant à la participation de la Ville.
- Une subvention de € correspondant à la participation de l'ACSE Départementale.

Ou

- une subvention de € correspondant à la participation de la Ville.

Ou

- une subvention de € correspondant à la participation de l'ACSE Départementale.

Ou

- une subvention de - € correspondant à la participation de la CAF.

### **ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide**

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

- Ces subventions seront utilisées pour la réalisation des objectifs décrits et fixés dans le cadre du dossier de demande de subvention du CUCS 2009.

### **ARTICLE 4 : Mode de règlement**

Les subventions prévues à l'article 2 seront versées par la ville de Bordeaux en 3 versements :

- **A la signature de la convention :**
- € pour la part Ville (80% de la subvention)
- € pour la part ACSE Départementale (totalité de la subvention)

- Au vu du bilan intermédiaire.
- € pour la part Ville (20 % de la subvention)

ou

- **A la signature de la convention :**
- € pour la part Ville (80% de la subvention)
- Au vu du bilan intermédiaire.
- € pour la part Ville (20 % de la subvention)

ou

- **A la signature de la convention :**
- € pour la part ACSE Départementale (totalité de la subvention)
- -une subvention de € correspondant à la participation de la CAF.

Ces subventions seront créditées au compte de l'association n°                      Etablissement

**ARTICLE 5 : Conditions générales**

L'Association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

**« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »**

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

**ARTICLE 6 : Condition de renouvellement**

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

**ARTICLE 7 : Condition de résiliation**

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant la mise en demeure. La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

**ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'Association**

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un bilan intermédiaire et un bilan définitif de son action

**ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association

**ARTICLE 10 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

**LE MAIRE**

**LE PRESIDENT**

**MME FAYET.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes à mi-chemin de ce contrat urbain de cohésion sociale, donc on peut faire quelques observations sur cette délibération qui est très riche. Vous l'avez vu, il y a plusieurs dizaines d'actions dans les différents quartiers.

Première remarque. L'engagement de l'Etat, de la Ville et de la Caisse d'Allocations Familiales reste substantiel puisque nous sommes à hauteur de 1 million d'euros, 1 millions d'euro qui sont en plus pour tous ces quartiers difficiles par rapport à toute l'action de droit commun que mène déjà la Ville, le Conseil Général ou la CAF dans ces différents quartiers.

Cela signifie bien que l'engagement de l'Etat et de la Ville sur ces quartiers ne faiblit pas en 2009. On avait eu des inquiétudes par rapport au financement de l'Etat, mais je crois que la qualité des projets a permis de maintenir les financements à un bon niveau.

Ce que cette délibération révèle aussi c'est la vigueur du tissu associatif dans les quartiers. Vous voyez que dans chaque quartier il y a entre 10 et 15 actions, en général plutôt innovantes, plutôt dynamiques, s'adressant à des publics divers, prenant appui sur des actions culturelles, ou des actions sportives.

Donc je pense que l'on peut aussi saluer et se réjouir de cette dynamique associative.

Je me réjouis aussi de la qualité du pilotage mené par la Ville de Bordeaux, puisque même si on voit une litanie de petites actions qui pourraient apparaître comme une mosaïque, il est bien clairement rappelé que cela fait référence à des axes de travail qui avaient été décidés conjointement par l'ensemble des partenaires, et donc que c'est bien la Ville de Bordeaux qui continue de piloter ce CUCS à travers la Direction du Développement Social et Urbain.

Je voudrais saluer la qualité du travail de cette direction et des agents de développement qui dans chaque quartier animent régulièrement les comités locaux inter-partenariaux qui

sont vraiment des lieux non seulement de veille par rapport à ce qui se passe dans les quartiers, de diagnostic, mais aussi de construction de projets.

Tout cela se fait maintenant je crois en parfaite harmonie avec les adjoints de quartier. Donc je pense que les choses sont maintenant bien rodées après un an de travail.

Pour terminer je voudrais aussi remercier nos services qui ont fait diligence puisque l'année dernière on avait voté cette délibération au mois de juin, et cette année on la vote au mois de mai. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que c'est un mois de gagné pour la trésorerie des associations.

Donc je crois que c'est important, parce qu'il y a d'autres institutions que je nommerai pas, qui payent les associations très tardivement. Là, cette année nous allons pouvoir verser aux associations la subvention de l'Etat et de la Ville d'ici quelques semaines.

Je crois que c'est une bonne nouvelle pour les associations. C'est un juste retour de la qualité de leur engagement.

Je peux répondre aux questions, mais bien sûr je ne vais pas détailler ces différentes actions.

**M. LE MAIRE.** -

Merci Madame.

M. PEREZ

**M. PEREZ.** -

Mme FAYET, je vous remercie pour votre exposé. Je n'ai qu'une question.

Bien évidemment ce n'est jamais assez, on est bien d'accord là-dessus, mais quand même est-ce que vous pouvez nous éclairer sur la manière dont sont attribuées les sommes, et plus particulièrement les raisons qui font que plusieurs actions ne reçoivent aucune participation de la ville alors qu'elles sont dans le périmètre des financements puisque l'ACSE ou la CAF leur en attribuent ?

Mon attention a été attirée par le sort réservé aux actions du réseau Paul Bert du CIDF, du Foyer Fraternel, d'ALIF(?) et j'en passe.

Je trouve dommage que nous n'intervenions pas sur les actions de lutte contre les discriminations, d'accès à la citoyenneté, de formations et de soutien aux femmes.

Et surtout j'aimerais connaître les raisons de ce choix.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'autres questions ?

Mme FAYET.

**MME FAYET.** -

C'est une bonne question parce que les financements croisés à toutes ces associations sont un peu complexes à lire, je vous l'avoue.

Pour les associations que vous avez citées, je n'ai pas le temps de regarder en détail, mais par exemple le réseau Paul Bert est financé par la Ville de Bordeaux sur d'autres lignes budgétaires, des lignes de droit commun. De mémoire c'est 30 à 40.000 euros de fonctionnement que nous leur accordons chaque année.

Donc on ne rajoute pas en plus sur cette ligne qui est dédiée spécifiquement au Contrat Urbain de Cohésion Sociale. On ne met rien ici pour le réseau Paul Bert, par exemple.

Après, sur chaque action, ça fait l'objet d'une négociation avec l'Etat. Quelque fois on se met d'accord. L'Etat intervient parce que ça correspond à des priorités pour l'agence de cohésion sociale et ils souhaitent intervenir lourdement. Du coup, nous, on se concentre sur d'autres actions qui ne sont pas prioritaires pour l'Etat.

Il y a un équilibre et un dialogue avec l'Etat, et ça ne fait pas apparaître tous les financements de droit commun qui sont bien sûr considérables.

**M. LE MAIRE.** -

Est-ce que ça serait un travail considérable de mettre un petit « pour mémoire » indiquant que telle association est financée par ailleurs ?

**MME FAYET.** -

On devrait avoir un logiciel pour la ville – je me demande s'il est en fonctionnement – qui ferait apparaître tous les financements pour chaque association.

Parce que pour chaque association il y a des financements au titre de la solidarité, des financements au titre des centres de loisirs sans hébergement, des financements au titre du FIL... Je crois que c'est toujours en gestation.

Quelque fois on est plusieurs à intervenir. Il y a la Direction de la Culture qui intervient sur les projets culturels, mais il y a aussi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale par exemple sur « Grand Parc en Fête », ou sur d'autres événements culturels.

Effectivement il faut un logiciel global qui récapitule tout ça.

**M. LE MAIRE.** -

Il y a bien un endroit à la Direction des Finances où on doit savoir ce qu'on paye à tout le monde. Donc on l'a. C'est un petit problème informatique qui doit être facile à régler.

**MME FAYET.** -

Oui, oui.



**M. LE MAIRE.** -

Ça serait utile d'avoir la récapitulation association par association. Parce que c'est vrai, quand elles nous interrogent, nous-mêmes parfois on est un peu perdu.

On l'a. il faudra un jour en dresser le tableau

Pas d'oppositions sur la 282 ?

(Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

D -20090283

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.  
Opérations Ville Vie Vacances. Année 2009. Autorisation.  
Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le Conseil Départemental de Prévention permettent par le biais du dispositif Ville Vie Vacances, de mener des actions de prévention pendant les vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires. Ce dispositif prend en compte la réalité des jeunes en difficulté et soutient une pédagogie axée vers la prise en charge en continu des publics ciblés, répondant ainsi aux attentes du terrain.

Les critères de soutien de ces dossiers sont les suivants :

- l'âge (11 à 21 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Je vous propose pour l'année 2009, de décider de l'attribution aux organismes des sommes indiquées en regard de chacun d'eux.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant total de 78535 euros, ainsi qu'à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant.

Rubrique 522 (actions en faveur de l'adolescence)

Compte 6574 du budget primitif, ligne lutte contre la délinquance, de l'exercice 2009

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA  
VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION  
«                          »  
CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION  
DE LA DELINQUANCE OPERATIONS VILLE VIE  
VACANCES

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du                          et reçue à la Préfecture de la Gironde le                          .

Et

L'association                          , représentée par M                          , Président, autorisé par les statuts de l'Association

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association                          , domiciliée                          , dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le                          exerce une activité qui a pour but de

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'Association

L'association s'assigne au cours de la période des vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires, la mise en œuvre et la poursuite des actions suivantes :

- 
- 

ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de                          €

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

La subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus., soit :

ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des objectifs retenus s'élève à € , elle sera créditée au compte de l'Association n° Etablissement , après signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'Association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 6 : Conditions de renouvellement

La présente est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Conditions de résiliation

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'Association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

*Séance du lundi 25 mai 2009*

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- présentation d'une situation financière intermédiaires,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
Le Maire	Le Président

Séance du lundi 25 mai 2009

			SUBVENTIONS DEMANDEES				
Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
<b>Centre Social Bordeaux Nord</b> <i>58, rue Joséphine</i> <i>33 300 Bordeaux</i>	roman photo	750,00 €	1 099,00 €	907,00 €			
	découvertes sportives	400,00 €	1 007,00 €	880,00 €			
	sécurité routière	460,00 €	1 006,00 €	463,00 €			
	accueil	400,00 €	237,00 €	808,00 €			
	séjours Bombannes	900,00 €	1 583,00 €	1 560,00 €			
	accueil été	1 000,00 €	2 809,00 €	1 748,00 €			
	séjours Pyrénées	900,00 €	1 584,00 €	1 444,00 €			
	projet mixité	900,00 €	2 106,00 €	1 251,00 €			
<b>Parallèles Attitudes Diffusion</b> <i>18 cours Barbey</i> <i>33800 Bordeaux</i>	résidences	400,00 €	519,00 €	750,00 €		154,00 €	7 627,00 €
<b>GP INTENCITE, Centre Social et Culturel Grand Parc</b> <i>Place de l'Europe BP 44</i>  <i>33 000 Bordeaux</i>	rap avec ta tête	1 200,00 €		1 620,00 €			1 800,00 €
	équit'action	800,00 €		1 200,00 €			1 800,00 €
	2 ans d'efforts pour grandir	1 000,00 €		1 000,00 €			7 500,00 €
	passerelle	400,00 €		800,00 €			4 800,00 €
<b>Association promotion insertion sport</b> <i>maison des droits de l'homme et du citoyen</i> <i>33400 Talence</i>	insertion	1 800,00 €					1 900,00 €
<b>Astrolabe</b> <i>17 place Ferdinand Buisson</i> <i>33800 Bordeaux</i>	expression artistique	500,00 €		1 600,00 €			710,00 €
	séjours	1 500,00 €		2 500,00 €			4 000,00 €
	citoyenneté	600,00 €		1 000,00 €			150,00 €
<b>MJC CL 2 V</b> <i>392 rue Pasteur</i>  <i>33200 Bordeaux</i>	sorties	700,00 €		1 400,00 €			2 055,00 €
	accueils et sorties journées	400,00 €		500,00 €			1 825,00 €
	ateliers/stages	500,00 €		1 800,00 €			6 842,00 €
	camps	900,00 €		1 500,00 €			3 218,00 €

*Séance du lundi 25 mai 2009*

<b>Centre de Loisirs Jeunes</b> <i>23 rue François de Sourdis 33000 Bordeaux</i>	chantier / séjours	500,00 €	200,00 €	3 150,00 €	700,00 €		900,00
	séjours Montalivet	1 000,00 €	1 000,00 €	10 800,00 €	1 000,00 €		€ 3 300,00
<b>So Jaime</b> <i>1 rue Bergeret - 33800 Bordeaux</i>	compilation	750,00 €	2 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	€ 7 500,00
<b>collectif Bordonor</b> <i>129 cours Edouard Vaillant 33300 Bordeaux</i>	théâtre	1 000,00 €		1 000,00 €			€ 1 010,00
<b>Association Bacalan Claveau</b> <i>31 Av du Docteur Schnazi 33300 Bordeaux</i>	plage du lac	750,00 €	2 500,00 €	750,00 €			€ 11 810,00
<b>Surf Insertion</b> <i>18 rue des menuts 33000 Bordeaux</i>	éco citoyenneté	4 600,00 €	2 010,00 €			7 000,00 €	€ 26 325,00

Séance du lundi 25 mai 2009

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
<b>Association des centres d'animation de Quartier</b> <i>10, rue Vilaris - 33800 Bordeaux</i>							
<b>Centre d'animation Bacalan</b>	sorties journées	2 000,00 €	2 000,00 €	3 950,00 €	990,00 €		11 287,00 €
	chantier	1 600,00 €	656,00 €	1 600,00 €	150,00 €		1 835,00 €
	séjours	3 500,00 €	344,00 €	6 950,00 €	1 227,00 €		12 585,00 €
<b>Centre d'animation Argonne</b>	sorties journées	2 400,00 €	400,00 €	3 600,00 €	1 290,00 €		7 838,00 €
	chantiers	1 600,00 €		1 800,00 €	552,00 €		1 825,00 €
	séjours	3 200,00 €		4 100,00 €	1 263,00 €		12 707,00 €
	frisque	300,00 €		600,00 €	184,00 €		775,00 €
<b>Centre d'animation Bastide Benauge</b>	sorties journées	1 600,00 €	956,00 €	4 000,00 €	987,00 €		3 972,00 €
	sécurité vélo	300,00 €	72,00 €	1 500,00 €	258,00 €		1 370,00 €
	chantier éducatif	600,00 €	144,00 €	800,00 €	197,00 €		1 213,00 €
	séjour rando	1 000,00 €	90,00 €	2 500,00 €	281,00 €		1 768,00 €
	bouge ton corps	600,00 €	72,00 €	1 200,00 €	112,00 €		759,00 €
	création musicale	300,00 €	90,00 €	1 000,00 €	119,00 €		831,00 €



*Séance du lundi 25 mai 2009*

<b>Centre d'animation Bordeaux Sud</b>	chantier éco-citoyen	500,00 €		500,00 €	61,00 €		345,00 €
	chantier éducatif	500,00 €		500,00 €			400,00 €
	séjours	2 100,00 €		3 800,00 €	741,00 €		8 346,00 €
	sorties journées	1 500,00 €	684,00 €	1 700,00 €	448,00 €		4 520,00 €
<b>Centre d'animation Saint Pierre</b>	chantiers	900,00 €		900,00 €	73,00 €		578,00 €
	sorties journées	2 250,00 €	2 500,00 €	2 450,00 €	1 197,00 €		770,00 €
	séjours	1 000,00 €	500,00 €	2 100,00 €	461,00 €		4 962,00 €
<b>Mur d'escalade</b>	chantiers	2 100,00 €		2 600,00 €			1 148,00 €
<b>Centre d'animation Le Lac</b>	sorties journées	1 500,00 €	1 000,00 €	3 700,00 €	471,00 €		6 264,00 €
	projet glisse	500,00 €		1 400,00 €	198,00 €		1 345,00 €
	séjours	1 200,00 €	175,00 €	1 600,00 €	196,00 €		2 985,00 €
	rando cycliste	675,00 €	175,00 €	675,00 €	98,00 €		1 330,00 €
	ateliers loisirs	500,00 €		975,00 €	211,00 €		840,00 €
<b>Centre d'animation du Grand Parc</b>	sorties journées	1 970,00 €	1 342,00 €	2 170,00 €	1 416,00 €		8 452,00 €
	séjours	1 500,00 €	290,00 €	3 330,00 €	1 080,00 €		10 601,00 €
	chantier	600,00 €	218,00 €	850,00 €	172,00 €		274,00 €
	atelier musique	230,00 €	145,00 €	230,00 €	108,00 €		100,00 €

*Séance du lundi 25 mai 2009*

<b>Centre d'animation Monséjour</b>	sorties journées	1 200,00 €	2 436,00 €	1 580,00 €	480,00 €		3 843,00 €
	atelier artistique	450,00 €	64,00 €	450,00 €	155,00 €		921,00 €
	séjour culturel	500,00 €		1 150,00 €	92,00 €		2 739,00 €
	séjour nature	400,00 €	500,00 €	500,00 €	52,00 €		1 660,00 €
<b>centre d'animation Queyries</b>	sorties journées	2 000,00 €	000,00 €	3 800,00 €	466,00 €		9 571,00 €
	chantiers éducatifs	1 450,00 €		1 450,00 €	98,00 €		779,00 €
	pratiques artistiques	600,00 €		1 000,00 €	25,00 €		226,00 €
	mini séjour	600,00 €	1 000,00 €	600,00 €	211,00 €		2 000,00 €
	festival circa	400,00 €		400,00 €	49,00 €		904,00 €
	émission santé	500,00 €		50,00 €	17,00 €		758,00 €
<b>Centre d'animation Saint Michel</b>	sorties journées	2 000,00 €	563,00 €	2 700,00 €	1 207,00 €		3 845,00 €
	chantiers éducatifs	1 500,00 €	120,00 €	2 350,00 €	351,00 €		755,00 €
	séjours	1 000,00 €	253,00 €	2 500,00 €	784,00 €		4 714,00 €
	passerelle	900,00 €	100,00 €	1 600,00 €			1 603,00 €
	danses diverses	1 200,00 €	130,00 €	2 300,00 €	125,00 €		975,00 €
	battle hip hop	300,00 €	145,00 €	1 800,00 €	103,00 €		1 435,00 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

D -20090284

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.  
Programme d'actions de prévention de la délinquance 1er  
semestre 2009. Autorisation. Signature.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Les priorités énoncées en séance plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se traduisent tout au long de l'année par des actions concrètes sur certains quartiers ou auprès de publics particulièrement sensibles. A ce titre je vous propose de valider la mise en œuvre des projets suivants pour lesquels la ville de Bordeaux est sollicitée financièrement :

**Prévention des addictions**

▪ Permanence d'accueil CAAN'ABUS

Ce lieu d'accueil, d'écoute et de soins en direction des jeunes et de leurs proches, confrontés à un usage problématique de produits licites ou non a déménagé rue Ste Colombe. Il est co-animé par le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID), l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (ANPAA) et le centre de soins Montesquieu. La coordination est assurée cette année par le CEID.

▪ Etude : « Fêtes et rites d'alcoolisation à Bordeaux »

Le mode de consommation d'alcool évolue au fil des ans et des générations. Cela a des conséquences directes sur la santé des publics concernés mais aussi en terme d'occupation problématique des espaces publics. Le CLSPD souhaite adapter ses réponses sur ces deux angles en bénéficiant d'une analyse plus fine de la réalité locale. A cet effet une étude de terrain a été confié à la structure Caan'abus, coordonnée par le CEID.

▪ Festiv'attitude

En ce qui concerne l'alcoolisation excessive des jeunes, le CLSPD souhaite poursuivre les actions de sensibilisation sur les alternatives au couple « fête = alcool ». C'est pourquoi en juin, sera renouvelée durant 4 jours au centre commercial Mériadeck avec le partenariat d'Auchan une action de promotion des loisirs d'été, accompagnée de message de prévention de l'alcoolisation excessive. L'association Fenêtre sur clown et l'ANPAA seront de nouveau les acteurs de prévention privilégiés de cette action.

▪ Bornes éthylo-test

L'association des commerçants de Paludate-Belcier ainsi que la Rock School Barbey souhaitent implanter de nouvelles bornes éthylo-test dans leurs établissements afin de responsabiliser les jeunes sur leurs consommations d'alcool. Les bornes en activité sur ce secteur et à la Victoire sont très utilisées et cela contribue à réduire les risques de conduite en état d'ivresse.

**Aide aux victimes**

▪ Permanence d'aide aux victimes sur le quartier du Lac

Cette permanence hebdomadaire de Vict'aid, délocalisée sur le poste de Police des Aubiers porte ses fruits, elle permet à davantage de victimes de bénéficier d'une

écoute et d'une aide juridique. L'orientation vers la juriste de l'association dès la prise de plainte favorise une prise en charge auparavant presque inexistante sur le quartier.

▪ Service d'Accueil des Victimes en Urgence

Cette action d'accueil des victimes d'infractions au commissariat central confirmation utilité avec plus de 260 personnes accueillies sur un créneau nocturne de 21h à 4h du matin. Les femmes victimes de violence y sont majoritaires à 64%. Les associations Vict'aid et Prado 33 s'y relaient toute l'année 7 jours sur 7.

▪ Permanences d'accueil des femmes victimes de violence

- L'association Accueil Violences 33 a mis en place un lieu d'accueil en centre ville pour les femmes victimes de violences intra familiale. Ce lieu d'écoute et de soutien a pour originalité la mutualisation de 3 associations spécialisées afin d'optimiser les temps de présences auprès des femmes victimes de violences (APAFED, Maison des femmes et Mouvement français pour le Planning Familial).
- La Maison des Femmes en son nom propre a également effectué l'an dernier plus de 600 accueils téléphoniques et physiques sur son lieu de permanences. Cela démontre le bien fondé de la diversité des lieux, des formes d'écoute et de prise en charge des violences faites aux femmes. La Maison des Femmes mène en parallèle des actions préventives dans les établissements scolaires.

**Prévention de la violence**

▪ Centre de Loisirs Jeunes de la Gironde pour le secteur du Lac

La Police Nationale détache des fonctionnaires et une personne en emploi aidé afin de proposer les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires des activités sportives et de loisirs aux adolescents (tes) du secteur du Lac. La ville soutient depuis le début cette action de prévention aux côtés de l'Etat et de Domofrance. A noter, le très bon travail partenarial autour de l'insertion professionnelle des jeunes des Aubiers avec Auchan et le CTBA - Centre Technique du Bois et de l'Ameublement..

▪ Médiation par les pairs en milieu scolaire

Cette forme de résolution des conflits par les élèves eux mêmes prend de l'ampleur à l'aune des bons résultats qu'elle induit en terme d'apaisement de la vie scolaire dans les établissements où elle est mise en œuvre depuis déjà quelques années. Aussi, d'autres établissements de l'élémentaire et du second degré souhaitent s'engager dans cette voie. L'association Alternative Médiation continuera à accompagner l'action dans les écoles Sanson, Thiers, Benauges et plus récemment Jean Monnet, Souza Mendès et le collège Aliénor d'Aquitaine. En parallèle le collège Blanqui de Bacalan fera appel à l'association Génération Médiateurs.

**Accès au droit et citoyenneté**

▪ Ecrivain public à la maison de la Justice et du Droit

L'association Atelier Graphite propose d'aider les usagers de la Maison de la Justice et du droit à rédiger les courriers nécessaires à l'obtention de leurs droits. Si cette aide se justifie largement dans le cas où les personnes ont des problèmes liés à l'écrit, elle est également utile pour tous ceux qui ne possèdent pas le vocabulaire et les codes d'accès aux arcanes juridiques.

▪ Séjour interculturel Bordeaux Ashdod

Dans le cadre du jumelage entre ces deux villes, l'association des centres d'animations de quartiers de Bordeaux met en œuvre des échanges de jeunes permettant à 15 bordelais et 15 israéliens de se rencontrer, de découvrir la richesse

de leurs patrimoines respectifs, de tisser des liens citoyens à travers la réalisation d'un site Internet et d'un livre communs.

### **Prostitution**

▪ Réseau des Intervenants Sociaux auprès des Personnes Prostituées

Ce réseau permet la coordination des interventions sur le terrain des différentes associations qui viennent en aide aux personnes prostituées. Constitué d'associations mais aussi de services de l'état (DDASS et Délégation au droit des femmes), du Conseil Général et de la mairie de Bordeaux, ce réseau permet de mieux adapter les réponses locales à cette problématique : accueil de jour, accès au droit, aide à la réinsertion, prévention toxicomanie, SIDA, aide aux victimes de la traite des êtres humains. La coordination est assurée par le Centre Régional Aquitain d'Education pour la Santé (CRAES).

▪ Aide à la réinsertion des personnes prostituées

Le Mouvement du Nid développe son activité d'accueil et son action de rue. L'association met en place également des actions de prévention et de formation des travailleurs sociaux. A cet effet elle a consolidé son équipe par un permanent.

### **Jeunes en errance**

▪ Travail de rue et ateliers arts de la rue

Le travail de rue et l'animation d'ateliers « arts de la rue » menés par le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID) en direction des jeunes en errance portent de plus en plus de fruits en terme d'aide à la réinsertion. Le travail porte à la fois sur l'accès aux soins, l'accès au logement ou à la formation professionnelle et aux chantiers d'insertion. Plus de 300 jeunes hommes et femmes sont ainsi approchés à l'année et un travail plus approfondi est mené avec une cinquantaine d'entre eux. Le CEID agit également sur la médiation des conflits sur l'espace public quand cela le nécessite auprès des commerçants et des riverains.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de la somme de 81 284€ répartie comme suit :

- 26 777€ au Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (dont 3000€ pour Caan'abus, 6 777€ pour l'enquête alcool et 17 000€ pour les jeunes en errance)
- 2 250€ à l'association Fenêtre sur clown
- 3 000€ à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie
- 1 500€ à l'association des commerçants de Paludate-Belcier
- 8 500€ à l'association St François Xavier Don Bosco - Vict'aid (dont 7800€ pour le SAVU et 700€ pour la permanence au poste de Police des Aubiers)
- 7 800€ à l'association PRADO 33

*Séance du lundi 25 mai 2009*

- 3 000€ à l'association Accueil Violences 33
- 2 000€ à l'association Maison des Femmes
- 2 250€ au Centre de Loisirs Jeunes de la Gironde
- 9 172€ à l'association Alternative Médiation
- 1 235€ au collège Blanqui
- 1 800€ à l'association Atelier Graphite
- 2 000€ à l'Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux
- 5 000€ au Centre Régional Aquitain pour l'Education à la Santé (CRAES)
- 5 000€ au Mouvement du Nid

- A signer les conventions de partenariat correspondantes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2009, fonction 522 compte 657.4.

**SUBVENTION COMMUNALE  
CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION  
DE LA DELINQUANCE  
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA  
VILLE DE BORDEAUX ET  
L'ASSOCIATION.....**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n°                    du Conseil Municipal du                    et reçue à la Préfecture de la Gironde le                    .

Et

L'association                    , représentée par M                    , Président, autorisé par les statuts de l'association.

**- EXPOSE -**

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

**- CONSIDERANT -**

Que l'association                    , domiciliée                    , dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture le                    a pour objet                    .

**Il a été convenu**

**ARTICLE 1 - Activités et projets de l'association -**

L'association s'assigne au cours de l'année 2009 à poursuivre l'accompagnement de l'action.....

**ARTICLE 2 - Mise à disposition des moyens –**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

↳ Une subvention de € pour l'année 2009.

**ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation de l'aide –**

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

↳ La subvention sera utilisée pour l'action citée article 1.

**ARTICLE 4 - Mode de règlement –**

La subvention de la Ville de Bordeaux s'élève à €  
Elle sera versée après signature de la convention et sera créditée au compte de l'association n° Etablissement .

**ARTICLE 5 - Conditions Générales –**

L'association s'engage :

1. A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
4. A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

**ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement–**

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

**ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation–**

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

**ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association–**

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

↳ une copie certifiée de son budget,



↻ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),

↻ Tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

**ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement -**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

**ARTICLE 10 - Election de domicile -**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

↻ Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

LE MAIRE

LE PRESIDENT

**MME FAYET. -**

Je passerai rapidement sur les opérations Ville Vie Vacances que vous connaissez, qui sont des opérations tout à fait habituelles.

Un mot sur le programme de travail du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Les actions du 1<sup>er</sup> semestre 2009 sont très riches, avec un volet important sur la prévention des addictions.

On continue à financer le dispositif CAAN'ABUS.

On fait actuellement une étude intéressante sur les fêtes et les rites d'alcoolisation à Bordeaux. C'est le CEID qui fait cette étude. Je pense qu'elle nous aidera à mieux comprendre les parcours de la nuit, les lieux d'alcoolisation et à mieux travailler à la fois sur la prévention et pourquoi pas sur la répression si besoin est, parce que, effectivement, on constate des débordements et des dérives.

Cette étude va beaucoup nous éclairer et beaucoup nous apprendre sur ce qui se passe dans notre ville.

Dans la même ligne on poursuit l'action qu'on appelle maintenant la « Festiv'attitude » sur l'art de faire la fête, mais avec modération. J'étais d'ailleurs ce matin à l'école de Communication Visuelle où les élèves de troisième année ont eu pour sujet la « Festiv'attitude - Comment toucher les jeunes ? »

On a eu 10 projets rendus par des équipes d'élèves, très intéressants. On en a sélectionné 3 sur lesquels on va peut-être pouvoir travailler pour communiquer en direction des jeunes.

Un volet important d'aide aux victimes que je ne détaille pas. Ce sont des actions que vous connaissez.

La poursuite de notre travail sur la prévention de la violence avec le Centre de Loisirs des Jeunes de la Gironde, et tout le travail de médiation par les pairs dans les écoles.

L'accès au droit et à la citoyenneté avec notamment un écrivain public à la maison de la Justice et du Droit. Vous savez que cette maison a déménagé. Maintenant elle est place Ravesies, donc il y a déjà eu tout de suite une augmentation de la fréquentation.

Toujours le soutien au Réseau des Intervenants auprès des personnes prostituées. Nous touchons et nous accompagnons plus de 650 personnes par an avec l'association Hipo(?).

Je vous rappelle que Alain JUPPE, dans le discours du 10 mai...., Monsieur le Maire j'avais beaucoup apprécié que vous ayez insisté sur le fait que la prostitution était une nouvelle forme d'esclavage.

**M. LE MAIRE.** -

J'ai dit : le proxénétisme et la traite des femmes. La prostitution volontaire n'est pas un délit, comme vous le savez. En revanche, évidemment le proxénétisme et la traite des femmes qui existent, hélas, y compris en Europe, sont à combattre.

**MME FAYET.** -

C'est comme ça qu'on l'aborde, avec le réseau des associations qui est très actif. C'est sous cet angle-là qu'on l'aborde majoritairement.

Et puis enfin la poursuite de notre travail auprès des jeunes en errance avec le CEID, une mission que vous connaissez aussi.

Tout ça pour la modique somme de 81.000 euros et des poussières, sachant effectivement que la plupart du temps ces subventions ont un effet de levier et qu'il y a des co-financements divers et variés auprès de l'Etat, du Conseil Général ou d'autres financeurs que l'on va chercher avec les associations.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Sur la « Festiv'attitude » vous avez du travail... Faire la fête avec modération c'est un vaste programme.

Mme DIEZ.

**MME DIEZ.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais intervenir sur la 284. La présentation qui nous est faite ne présente pas de difficultés à nos yeux. Nous sommes tout à fait d'accord sur les actions menées.

Néanmoins je souhaiterais toutefois réagir à la lecture du paragraphe concernant la prévention de la violence par l'intermédiaire du Centre de Loisirs de la Gironde, où on peut y lire, je cite :

« La police nationale détache des fonctionnaires afin de proposer des activités sportives et de loisirs aux adolescents. »

J'ai le souvenir du temps où il était reproché à des fonctionnaires de police il y a quelque temps, en l'occurrence ceux de Toulouse, une attitude qui consistait à taper dans le ballon avec des jeunes des cités en leur rappelant que leur travail était d'enquêter, résoudre et arrêter les délinquants.

A la présentation de cette action il semblerait que la sagesse revienne. Ou serait-ce un constat d'échec du tout répressif ?

Je pense qu'aujourd'hui tous les espoirs nous sont permis.

**M. LE MAIRE.** -

Ce n'est pas nouveau. Ça fait bien longtemps qu'on a des fonctionnaires de police aux Aubiers qui font ce genre d'activité très appréciée. Donc c'est en continuité avec des actions anciennes.

M. PAPADATO

**M. PAPADATO.** -

Monsieur le Maire, pour poser une question par rapport aux bornes éthylotest.

Il est mentionné dans la délibération « Les bornes éthylotest sont très utilisées et cela contribue à réduire les risques de conduite en état d'ivresse. » Je souhaiterais savoir comment les services peuvent affirmer cela.

Je lis rarement les faits divers, mais aujourd'hui je suis tombé sur deux faits divers qui se sont passés à Paludate où, je crois, des bornes éthylotest ont été installées.

Ça s'est très très mal fini sur Paludate. Les policiers ont été attaqués par une bande d'ivrognes – il n'y a pas d'autres mots – Je me dis quelque part, c'est bien de mettre des bornes, mais comment pouvez-vous affirmer que ça prévient toutes les dérives qu'il peut y avoir sur Paludate ?

**M. LE MAIRE.** -

Il faudrait être irresponsable pour affirmer que ça prévient toutes les dérives. Ça améliore un peu la situation.

**MME FAYET.** -

Oui, comme vous le dites, ça fait partie d'une large palette de préventions. C'est une action parmi d'autres. Mais on est bien dans le domaine de la prévention.

On ne trouve ces bornes que chez les patrons volontaires, parce que, autant l'investissement leur est payé par la ville et par l'Etat, autant, eux, ont à payer le fonctionnement. C'est-à-dire que les petites capsules, ce sont les patrons de bar qui les payent.

Et ça ne teste qu'une chose : « Est-ce que je suis au-dessus ou en dessous du minimum légal ? » Ça ne permet pas de faire un concours à celui qui aura le plus bu et qui sera champion du monde. C'est juste à titre d'information : « Est-ce que je suis en dessous ? Est-ce que je suis au-dessus ? C'est bizarre, je croyais que je n'avais pas bu, mais c'est rouge ». C'est juste préventif.

Régulièrement on fait des animations autour de ces bornes parce qu'elles ne sont pas forcément utilisées spontanément. On fait des animations avec des associations comme l'Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme, ou d'autres, qui expliquent aux jeunes ce qu'ils risquent. Pourquoi une jeune fille qui a bu 4 bières va franchir le Rubicon, et pourquoi un gars un peu plus costaud qui a bu la même chose, lui ne sera pas au rouge.

Donc cela a une vocation de prévention. C'est fait avec les patrons de bar. C'est important. Ça n'empêche pas que les gens s'alcoolisent, malheureusement. Si ça résolvait le problème ça serait facile.

**M. LE MAIRE.** -

Ça s'adresse vraisemblablement à des gens qui sont de bonne foi et de bonne volonté qui ont envie de voir où ils en sont.

Les vrais voyous qui viennent là pour se saouler la gueule et faire le coup de poing, malheureusement ce n'est pas ça qui les dissuadera.

Je constate quand même qu'avec ces opérations, qu'avec l'installation de caméras de vidéosurveillance, qu'avec la mise en contrôle d'accès d'une partie du quartier, il y a de l'avis de la police, mais il faut le confronter à celui des habitants, de l'avis des habitants aussi, une amélioration dans le quartier de Paludate, même s'il y a des débordements qu'il faut surveiller.

Sur les délibérations 283 et 284 pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**